

Communiqué de presse – 12 Octobre 2020

Filière forêt-bois : les citoyens invités à débattre sur l'avenir de la forêt

Les 2 et 3 octobre 2020, FIBois Île-de-France invitait les franciliens à (re)découvrir leurs forêts en organisant la première édition du Festival des Forêts en Île-de-France, qui a rassemblé au total près de 5 000 personnes, dans une vingtaine de forêts publiques et privées.

L'objectif de cet événement : sensibiliser la société civile aux enjeux forestiers, pour éclairer les futures décisions de la filière et inviter l'État à mener une politique cohérente et ambitieuse face aux bouleversements écologiques que nous vivons. Le festival s'est ouvert avec un Tribunal pour les Générations Futures, organisé par Usbek & Rica. La question : Couper des arbres détruit-il la forêt ?



FIBois Île-de-France,
dans le cadre du Festival des Forêts en Île-de-France 2020
présente son Tribunal pour les Générations Futures

Le 2 octobre
à 19h

Auditorium
du Centre
International
de Conférences

Sorbonne Université,
Place Jussieu,
75005 Paris

Un événement
sous licence imaginé
par Usbek & Rica

Couper des arbres
détruit-il la forêt ?

TGF 



Fédérer forestiers, juristes, élus et écologistes engagés autour d'un objectif commun : agir dès aujourd'hui pour protéger les générations futures !

C'était l'exigence absolue imposée par Usbek & Rica, média organisateur du Tribunal pour les Générations Futures : s'exprimer dans l'intérêt des générations futures. Plantations d'arbres, monocultures, coupes rases et bilan carbone de l'économie du bois... à l'heure où les prises de positions se multiplient sur la gestion des forêts françaises, aucun sujet ne devait être évité !

Pour éclairer le verdict d'un jury populaire tiré au sort dans la salle et présidé par l'actrice engagée **Juliette Binoche**, quatre personnalités se sont prêtées au jeu des questions de l'avocat et du procureur, magistrats d'un soir.

Quatre témoins à la barre pour défendre leur point de vue

François-Xavier Drouet a été le premier témoin appelé à la barre. Le réalisateur du film *Le Temps des Forêts* s'est attaché à alerter sur le risque d'industrialisation massive des forêts françaises et les modes de sylviculture néfastes pour l'environnement. Appliquées à la forêt, les logiques productivistes favorisent la monoculture, la mécanisation lourde et l'utilisation d'engrais et de pesticides, autant de développements incompatibles avec notre vision d'une forêt vivante, hétérogène et authentique, réservoir de biodiversité.

Michel Béal, directeur de l'agence Île-de-France Ouest à l'Office National des Forêts, défend quant à lui une gestion raisonnée de la forêt, précisant que couper un arbre est bien souvent bénéfique pour la forêt, notamment si celui-ci est malade ou entrave la croissance de ses voisins. Il précise : « l'intérêt des générations futures, c'est inscrit dans notre ADN de forestier car notre travail, c'est de préparer la forêt de demain ». Protéger la forêt tout en l'exploitant, c'est donc adopter des modes de sylviculture qui ne la menacent pas, à l'image de ce qu'il se fait aujourd'hui dans les forêts domaniales franciliennes : futaie irrégulière, 100% bio et 0 pesticide.

Emmanuelle Cosse, ancienne ministre du logement et de l'habitat durable, étend alors le débat : « La question n'est pas est-ce qu'il faut exploiter le bois, mais est-ce que la France est prête à se donner les moyens de répondre à ses besoins localement et durablement ? ». Dénonçant une certaine « schizophrénie » de la part de la société - qui souhaite utiliser le bois pour se chauffer ou construire ses maisons mais qui s'oppose aux coupes -, la Présidente de Coallia rappelle que le bois est une alternative sérieuse aux énergies fossiles et à l'exploitation de ressources non renouvelables. Le bois est aussi porteur d'une économie locale, en circuits courts, créatrice d'emplois et sur laquelle nous avons un pouvoir de réglementation : ne pas exploiter le bois en France, c'est exporter les problèmes et se rendre complice de la déforestation dans des pays où l'exploitation est mal encadrée. Elle conclut en interrogeant l'auditoire : « Et qui s'inquiète des conditions d'extraction du sable qui fait notre béton et des enfants qui ont travaillé à l'autre bout du monde pour le produire ? »

Enfin, **Valérie Cabanes**, juriste en droit international engagée pour la défense des droits des peuples autochtones et la reconnaissance des droits de la nature, clôt ce procès fictif avec des pistes de réflexions concrètes : si l'on veut protéger la forêt, celle-ci doit être un sujet de droit et non plus un objet, une propriété privée. Nos sociétés devraient se doter d'un droit international permettant de sanctionner les atteintes graves à l'environnement (ou écocides), à l'image des crimes contre l'humanité. Le fondement d'un tel droit : « Porter atteinte aux grands équilibres écologiques, c'est risquer de passer dans un état planétaire dangereux pour les générations futures, humaines et non humaines ». Couper un arbre n'est pas un crime en soi, mais l'exploitation forestière ne peut se faire que dans le respect des équilibres écosystémiques et donc de toutes les autres formes de vie qui en dépendent. La forêt est un « commun naturel », un système vivant dans lequel les humains doivent retrouver leur juste place et intervenir en tant que gardiens.

Le verdict

À 7 voix contre 3, le jury a finalement jugé que non, couper des arbres ne détruit pas la forêt. Un jugement qui appelait cependant à la responsabilité et à la cohérence de la part de tous : professionnels de la filière, citoyens consommateurs de bois, mais aussi des pouvoirs publics.



Photo : Le verdict du jury tiré au sort et présidé par Juliette Binoche

Des pistes de réflexion pour l'avenir de la filière forêt-bois

Si la filière forêt-bois ouvre la voie aux controverses, c'est que le moment est propice à se réinventer. En effet, le plan de relance et le récent rapport de la députée du Nord Anne-Laure Catté ont replacé la forêt et la filière au cœur des politiques publiques et de la transition environnementale.

Le Tribunal pour les Générations Futures était donc un moyen d'amorcer des pistes de réflexion concrètes, en faisant dialoguer experts, forestiers, écologistes et société. Car pour la filière forêt-bois, c'est bien le bon sens écologique qui devra guider les actions à venir.

Axe n°1 : Protéger les forêts françaises et les rendre plus résilientes au changement climatique : favoriser la mixité d'essences et les adapter aux évolutions du climat, interdire l'utilisation des pesticides, diminuer la monoculture et les coupes rases, pour aller vers de la futaie irrégulière. Ces changements seront progressifs, car la vie de la forêt se mesure en décennies. Mais ils sont déjà à l'œuvre, notamment dans les forêts publiques.

Axe n°2 : Développer l'économie du bois localement et les circuits courts. Aujourd'hui, la forêt française est encore sous-exploitée (on y récolte 50% de l'accroissement naturel chaque année), et le manque d'investissement dans les industries de transformation du bois entraîne un déficit commercial de près de 7 milliards d'euros : la France exporte du bois brut et importe du bois transformé. Investir dans l'économie locale c'est aussi créer des emplois : à titre de comparaison, l'Allemagne affiche plus d'un million d'emplois pour 11 millions d'hectares de forêt, tandis que la filière française comptabilise 450 000 emplois pour 17 millions d'hectares !

Axe n°3 : Questionner, collectivement, notre rapport au vivant. Comment préserver les équilibres naturels en suivant les règles qui régissent notre économie ? Une économie du bois basée sur l'import-export, sur le gaspillage ou sur le déplacement des pollutions et impacts environnementaux sur d'autres continents détruirait les forêts du monde. Qui doit protéger les forêts ? Qui doit les gérer ? Faut-il, en s'inspirant des peuples autochtones, s'organiser à l'échelle locale pour les gérer collectivement ? En sensibilisant et en questionnant la société, le Festival des Forêts espère contribuer à redéfinir ce rapport au vivant.

A propos de *Usbek & Rica*

Usbek & Rica est un média qui explore le futur. À travers son magazine, sa plateforme numérique, ses événements et un travail d'accompagnement des entreprises et collectivités, Usbek & Rica tient depuis 10 ans la chronique des bouleversements de notre temps, dans tous les domaines. Nous interrogeons le monde qui vient afin d'en saisir les nouvelles écologies, rendre compte de l'effervescence qui l'agite, donner la parole à celles et ceux qui l'inspirent.

A propos de FIBois Île-de-France

FIBois Île-de-France, ex Francîlbois, est l'interprofession qui fédère depuis 2004 les acteurs de la filière forêt-bois en Île-de-France. L'association fait se rencontrer la forêt, les entreprises de la transformation du bois (scieurs, charpentiers...) et le secteur de la construction en bois (maîtrises d'ouvrages, aménageurs, collectivités).

Pour plus d'informations www.fibois-idf.fr

Contact presse :

Agence 14 septembre

baptistelacour@14septembre.com - 07 87 18 80 32

stephaniemorlat@14septembre.com - 06 11 35 39 01